



vente forcee suite probleme logiciel

Par **titoune**, le **28/07/2025 à 11:14**

BonjourrrnrnJe suis entrepreneur et j'ai un logiciel pour mes devis et factures or depuis vendredi. On me demande de l'activer. j'ai appelé la société et figurez-vous que l'on m'a répondu que le logiciel était bloqué et qu'il fallait que je prenne un abonnement de 69 euros mensuel. J 'ai refusé. Mon souci est le suivant j'ai des sauvegardes sur clés mais sans le logiciel, je ne peux rien faire. N'est ce pas de la vente forcée ?rrnrnDe plus je ne serais apparemment pas la seule personne dans ces cas. En effet une personne que je connais à eu le même problème avec son logiciel de comptabilité. On avait bloqué sa licence au pieds du mur, il a souscrit un abonnement. Est ce légal ?rrnrnCordialement

Par **jodelariege**, le **28/07/2025 à 12:04**

bonjourrrnrnde puis quand avez vous ce logiciel à disposition? n'y avait il pas une période d'essai gratuite ,par exemple 3 mois, avant de payer un abonnement,?rrnrnaviez vous lu les conditions générales de vente ou d'utilisation?

Par **titoune**, le **28/07/2025 à 12:19**

Bonjour,rrnrnje l'avais depuis 2017. C'était un CD ROM et jusqu'à vendredi aucun problème.rnrnCordialement

Par **titoune**, le **28/07/2025** à **15:08**

Bonjour,rnrn rnrnJe vous donne des nouvelles. Eh bien après avoir menacé de porter plainte pour vente forcée. Ils m'ont renvoyé tout les codes d'activation et cela fonctionnerrnrn rnrnCordialement

Par **jodelariege**, le **28/07/2025** à **15:44**

super! c'était quand meme curieux...rnrnbonne journée

Par **titoune**, le **28/07/2025** à **19:36**

un ami m' a fait remarqué que les CD ROM ne rapporte plus rien une fois acheté et installé.rnrn rnrnCordialement